L'Anarcho-Syndicaliste n°25
juin 1978
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

CONTRE LA PARTICIPATION, LE SYNDICALISME ...

«La marge de manœuvre est étroite», «Les résultats des négociations ne seront pas extraordinaires», «Il ne faut pas s'attendre à des résultats spectaculaires», «La nécessité d'accroître notre compétitivité fixe les limites».

Telles sont quelques-unes des expressions qui reviennent régulièrement dans la presse patronale. Et il est vrai que dans la plupart des secteurs, les négociations entre les patrons et les syndicats ne débouchent pratiquement pas, à quelques exceptions près: au moment où se rédige cet article, un accord de salaire, certes discutable, vient d'être signé à la S.N.I.A.S., il garantit le maintien du pouvoir d'achat par rapport à l'indice I.N.S.E.E., et prévoit en outre que 2 % de la masse salariale seront affectés à des augmentations individuelles.

Dans l'industrie de l'Habillement, la délégation F.O. a quitté en claquant la porte, la réunion de la commission paritaire nationale: les patrons proposaient d'augmenter le salaire minimum hiérarchique de 8F97 à 9F02!... Dès qu'ils ont connu les «résultats» de cette négociation (?) les travailleurs de plusieurs entreprises ont débrayé.

Chez les travailleurs de l'Etat (arsenaux) la grève générale se poursuit avec détermination, pour le maintien d'un avantage acquis important garantissant l'évolution des salaires par rapport à ceux de la métallurgie parisienne. La suppression brutale de cet acquit par le gouvernement se traduit par une perte sèche de pouvoir d'achat de 3 à 4%.

A la C.O.F.I.N.O.G.A. (établissement financier de Bordeaux) il a fallu quatorze jours de grève F.O. et C.G.T. pour contraindre la direction à appliquer les classifications pourtant prévues par la convention collective.

Dans la fonction publique, rien n'indique encore à ce jour que les discussions aboutiront à un compromis acceptable.

Cette attitude partonale et gouvernementale n'a rien d'inattendue: seuls feront semblant d'être profondément déçus, ceux qui en sortant de Matignon ou de l'Elysée, ont tenté de faire croire à la classe ouvrière que «l'ouverture sociale» serait désormais une réalité.

Sans faire une analyse détaillée de la situation économique et politique qui démontrerait que pour tenter de surmonter leur crise, les patrons ne peuvent pas agir autrement qu'ils le font, reportons-nous à l'interview du Ministre de l'économie, publié par «Le Monde», avant que ne commencent les négociations. Il n'est pas inutile de s'y reporter, car il indique clairement les intentions réelles du gouvernement que personne ne pouvait ignorer:

QUESTION DU JOURNALISTE: *Votre second objectif?*

RÉPONSE: *«Réduire les inégalités sociales, car les petits salariés gagnent trop peu. On ne peut opérer pratiquement cette réduction si l'économie stagne. Il nous faut donc la faire progresser, et cela dans un monde où la compétitivité est indispensable. Cela veut dire, concrètement, qu'il faut obtenir une limitation de la progression de la masse salariale et une meilleure répartition de celle-ci au bénéfice des plus défavorisés».*

QUESTION: *«Comment allez-vous convaincre le patronat et la C.G.C. de vous suivre? Actuellement, l'une et l'autre estiment «démagogique», «irresponsable» de bloquer le pouvoir d'achat des cadres, à fortiori d'abaisser celui des cadres supérieurs. Si vous rendez la liberté aux chefs d'entreprise, comment empêcher qu'ils n'en usent dans un sens inverse de celui que vous souhaitez».*

RÉPONSE: *«J'ai déjà commencé à expliquer aux dirigeants patronaux - et je le ferai aussi avec les cadres - qu'il n'est pas possible que les entreprises françaises ne soient pas compétitives. Nos voisins allemands et anglais arrivent bien, eux, à limiter la progression de leur masse salariale. Si nos chefs d'entreprise ne sont pas capables de le comprendre et d'en convaincre leurs cadres, c'est qu'ils ne sont pas prêts à recevoir la liberté qu'on va leur rendre. S'y résigner, c'est accepter que l'économie française soit menacée.*

A l'intérieur de cette masse salariale limitée, les petits salaires doivent avoir la priorité. J'ai deux points fixes dans ma politique et un autre mobile. Les points fixes: la masse salariale et le S.M.I.C.; la première doit progresser à peu près au rythme de la hausse des prix; le second, plus rapidement afin que son pouvoir d'achat se développe. Il en résulte un point mobile: les salaires les plus élevés, dont la hausse doit être limitée à un niveau inférieur à celui de la moyenne. C'est le rôle des dirigeants de firme que de faire comprendre à leurs cadres que cette évolution est indispensable.

La concurrence internationale ne nous permet pas de distribuer 3 à 4% de pouvoir d'achat supplémentaire chaque année à tout le monde. Les chefs d'entreprise doivent le dire autour d'eux. Et les cadres comprendre qu'ils ont à choisir entre la mort de leur entreprise ou sa prospérité, dont ils profiteront. D'ailleurs, ce qu'il faut donner aux cadres supérieurs, ce n'est pas davantage d'argent, mais plus de responsabilités, une organisation de travail où on leur fasse davantage confiance.

En 1968, on avait beaucoup resserré l'éventail, en relevant le S.M.I.G. de 35%. Depuis lors, du fait de la hausse des prix, et en dépit des efforts d'accélération du pouvoir d'achat des bas salaires, l'application, à l'ensemble de la hiérarchie, de taux de progression à peu près identiques a élargi l'éventail en valeur nominale: une augmentation de 10% sur une rémunération de 2.000 F rapporte 200 F; sur une rémunération de 10.000 F, elle rapporte 1.000 F. La majorité, qui vient de gagner les élections, doit montrer qu'elle a compris l'enjeu du débat dans le pays, reprendre l'effort visant à réduire à nouveau les différences».

QUESTION: *«Comment ferez-vous respecter au patronat la limitation de la masse salariale?»*

RÉPONSE: *«En appelant chacun au sens de ses responsabilités. M. Ceyrac a commencé, je crois, à le faire de son côté. Je compte aussi inviter les banques à faire figurer - à titre de pure information, bien sûr - l'évolution de la masse salariale de leurs clients parmi les critères d'examen des demandes de crédit. Ainsi, les chefs d'entreprise seront sensibilisés à l'importance de ce problème. Une fois sensibilisés, et comme ils sont responsables, je ne doute pas qu'ils assureront un taux de progression raisonnable de la masse salariale; et comme ils seront tenus de respecter le S.M.I.C., il leur faudra bien relever moins vite les hauts salaires».*

C'est donc dans ces conditions que se déroulent les négociations entre organisations syndicales et patronales.

Nous ne sommes pas de ceux qui reprocheront aux militants ouvriers responsables de syndicats, de signer des accords salariaux dans la période actuelle, dans la mesure où ces accords préservent les acquis, les améliorent même, ne serait-ce que de façon limitée, et qu'ils ne remettent pas en cause l'indépendance des organisations syndicales.

Les militants de l'U.A.S. qui sont, eux aussi, des responsables de syndicats, engagés dans le mouvement ouvrier réel, savent que le rapport des forces, pour l'instant encore, ne joue pas en faveur de la classe ouvrière. Par contre, il y a des indications qui ne trompent pas, et les quelques conflits qui se déroulent actuellement, montrent que cette situation plus ou moins attentiste, ne durera pas. A un moment donné, qu'il n'est pas possible de situer dans le temps, les conflits se multiplieront, la tendance à la généralisation se renforcera et s'opposera alors directement à la tactique suicidaire des grèves tournantes. Comme à d'autres périodes, la généralisation de l'action, remettra en cause, entre beaucoup d'autres choses, les accords en vigueur, qui de toutes façons ne sont pas éternels, mais concrétisent seulement ce que la classe ouvrière a été capable d'obtenir quand l'accord a été signé.

Le patronat, le pouvoir ne s'y trompent d'ailleurs pas, et ne sont pas certains du tout de tenir longtemps sur leurs positions.

C'est ce qu'explique *«L'Aurore»* du 3 juin: *«Il est dangereux de jouer avec les fureurs élémentaires des masses déçues. Le gouvernement a peut-être imprudemment confondu un temps de réflexion collective sur le scrutin de mars, avec une résignation longue à guérir».*

C'est pour tenter de prévenir l'explosion possible pour essayer de dévoyer le mécontentement justifié dans les voies de garage, que l'offensive participationiste est relancée.

Pour mener à bien cette offensive antiouvrière et antisyndicale, le C.N.P.F. trouve un allié privilégié en la personne de M. Edmond Maire et de son organisation: la C.F.D.T.

Là encore, nous ne sommes pas étonnés, et nous ne nous sommes pas extasiés sur le prétendu virage

de la C.F.D.T., que nous avons toujours définie, malgré son vocabulaire gauchiste, comme l'organisation intégrationniste par excellence, comme l'organisation dont la seule mission réelle est d'instaurer des structures néo-corporatistes. Les jeunes ingénus (et quelques moins jeunes) qui nous méprisaient et nous taxaient de sectaires attardés, doivent aujourd'hui, ou bien se rendre à l'évidence, ou bien continuer à sombrer dans la confusion.

L'entretien Edmond Maire - François Ceyrac, rapporté par *«L'Expansion»* (mai) est significatif. Le Secrétaire général de la C.F.D.T. explique que: *«Ce dont les entreprises ont le plus besoin, aujourd'hui, c'est de créativité et d'innovation. Si la C.F.D.T. pose des problèmes difficiles à résoudre, je suis convaincu qu'elle pose les vrais problèmes pour la vie des travailleurs et l'avenir de l'entreprise»*.

C'est ce que la C.F.D.T., dans son journal *«C.F.D.T. - Magazine»* de octobre 1977 traduisait en faits précis, dans une rubrique intitulée: *Ce que veut la C.F.D.T.*:

«Finalement, nous nous sommes réunis dans un bistrot et nous nous sommes dit: nous ne sommes pas nombreux dans le service, seulement une vingtaine. Pourquoi ne pas envisager un système tournant pour que ce ne soient pas toujours les mêmes qui fassent les besognes les plus dégueulasses? Les gars ont été d'accord et nous sommes allés voir le patron, qui a accepté nos propositions. Du coup le climat à l'intérieur du service s'est nettement amélioré. Voilà au fond, ce que demande la C.F.D.T.».

Cela se passe de commentaires! Au nom de *«l'expression individuelle des salariés»*; au nom de la *«participation des hommes à l'élaboration par eux mêmes de leur destin»*; au nom de la *«liberté individuelle»*; au nom de ce que François Ceyrac lui-même explique sans aucune ambiguité en déclarant: *«Le phénomène dit autogestionnaire est vieux comme le monde. Les hommes ont toujours eu le goût de se mettre à leur compte, de prendre leurs affaires en main, d'être maîtres de leur destin. C'est l'aspiration de base de l'ouvrier qui devient artisan. C'est l'aspiration de base du cadre qui devient chef d'entreprise. Les chefs d'entreprises sont des exemples vivants de volonté autogestionnaire»*, au nom de l'idéologie réactionnaire et contre-révolutionnaire, véhiculée par la C.F.D.T. contre les réalités de la lutte des classes, afin de briser le cadre traditionnel dans lequel s'organise la classe ouvrière, le syndicat, au nom de *«intérêt général»*, tout va être mis en œuvre pour institutionnaliser la démocratie participative.

De Gaulle appelait cela l'association capital-travail. Il a été battu par la classe ouvrière en avril 1969; ses successeurs, qui ont la charge de gérer les affaires de la bourgeoisie seront également battus sur ce terrain: Parce que la classe ouvrière n'acceptera pas indéfiniment l'austérité, mais aussi parce que les anarcho-syndicalistes ne laisseront pas faire l'opération consistant à transformer les syndicats en *«corps intermédiaires».*

Nous ne sommes pas nombreux? La question n'est pas là! Il y a des opérations qui ne se feront pas, parce que nous existons, et parce que nous sommes organisés dans la classe ouvrière et ses syndicats.

J. SALAMERO.

SUR QUELQUES PROBLÈMES ACTUELS...

Les élections: Victoire ou Défaite ?

On ne le dira jamais assez: la défaite électorale de l'Union de la Gauche, amorcée le 12 mars 1978 et se transformant en véritable déroute le 19 mars, ne saurait être considérée comme une défaite de la classe ouvrière, pour la raison toute simple que la classe ouvrière ne s'est à aucun moment, identifiée à l'Union de la Gauche qui exprimait beaucoup plus une vague aspiration au “changement”, notamment de la part de la petite-bourgeoisie, que les besoins de la classe ouvrière engagée quant à elle dans un combat sans merci contre la bourgeoisie et les appareils qui la soutiennent.

Aussi, n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que les travailleurs, même lorsqu'ils votaient P.C./P.S., aient refusé de s'identifier à ces partis qui prétendent «se réclamer de la classe ouvrière»! Ils sont confrontés à des problèmes infiniment plus sérieux que les jeux électoraux.

Cela ne veut pas dire qu'à un moment ou à un autre, les travailleurs ne seront pas tentés d'utiliser à leur profit les cadres vermoulus de la social-démocratie et du stalinisme... Encore que, depuis belle lurette, ils aient montré, qu'en période de crise, ils font plus volontiers confiance à leurs syndicats qu'aux partis dits «ouvriers» et qu'il est probable que dans une situation révolutionnaire, ils seront amenés à redécouvrir les «soviets» qui, dans un premier temps, prendront probablement une forme de «comités de grève élus».

Quoi qu'il en soit, il faut se rendre à l'évidence: nous ne sommes plus en 36, un demi-siècle de compromissions social-démocrates et de trahisons staliniennes ont élevé le niveau de conscience de la classe ouvrière et ceux qui, aujourd'hui, prétendent combattre «les illusions sur le terrain des illusions» feraient bien de s'interroger sur le point de savoir si, à leur corps défendant, et à la place qui est la leur, ils ne contribuent pas à entretenir les illusions?

Le rôle et la place du P.C.F. et du P.S.

Le P.C.F. et le P.S. «revendiquent» toute leur place dans l'appareil d'Etat et se plaignent amèrement que Chirac et ses amis le leur disputent âprement. Tel est le sens de la querelle survenue sur le problème de la «présidence des commissions».

Il n'y a rien de bien nouveau, et depuis Jules Guesde que Fernand Pelloutier qualifiait de «Torquemada à lorgnons», on sait jusqu'où peut conduire le crétinisme parlementaire.

Mais il y a aujourd'hui un phénomène nouveau sur la signification et la portée duquel les révolutionnaires feraient bien de s'interroger.

Aujourd'hui, les appareils social-démocrate et stalinien veulent être présents non seulement au niveau des superstructures mais revendiquent également leur place à tous les niveaux de la société capitaliste. Telle est la signification de leur ralliement à la «planification démocratique» et aux solutions «autogestionnaires» chères à MM. Edmond Maire et François Ceyrac.

Et il nous faut bien constater que lorsque la F.E.N. se prononce pour la «nationalisation tripartite» et combat pour la mise en place des «conseils d'école» elle se situe sur le même terrain (celui du néo-corporatisme) que le stalinien Trentin qui affirme cyniquement être partisan de la «gestion corporative de l'Etat».

Ne peut-on pas légitimement s'interroger: lorsque des militants ouvriers se retrouvent, à 50 ans de distance, sur les positions de Benito Mussolini, pourront-ils longtemps encore être considérés comme des militants ouvriers traditionnels?

De la nécessité de combattre les idéologies réactionnaires

Certes le combat de la classe ouvrière n'est pas un combat «idéologique». Les travailleurs se constituent en classe, en s'organisant d'abord en vue de défendre leurs conditions matérielles d'existence sans cesse remises en cause par les nécessités de l'exploitation capitaliste.

La place et le rôle historique de la classe ouvrière ne résultent pas d'une construction idéologique (d'un projet de société!) mais de la place qu'elle occupe dans les rapports de production.

Il s'agit là de vérités d'évidence que personne ne conteste, mais cela signifie-t-il qu'il faille sous-estimer le rôle de l'idéologie en tant qu'arme utilisée contre la classe ouvrière.

N'y a-t-il pas une certaine lâcheté ou plus simplement la marque du plus pur opportunisme politique dans la répugnance marquée par beaucoup de camarades à prendre notamment position sur le problème de l'idéologie écologique et la campagne anti-nucléaire.

Bien entendu, il n'est pas question de nier l'existence de problèmes «écologiques» et la nécessité de préserver certains équilibres naturels, mais ces problèmes ne sont pas nouveaux. Dès que les hommes se sont attachés à organiser la production des biens nécessaires à leur survie, ils ont du même coup compromis certains équilibres naturels. Cela n'a pas empêché le nécessaire développement des forces productives aujourd'hui remis en cause par tous les contempteurs du progrès considéré comme le diable. Autrement dit, l'idéologie écologique est fondée sur le postulat absurde de la bonne nature (oeuvre de Dieu) opposée aux diaboliques activités des hommes qui osent remettre en cause l'ordre divin.

Cette idéologie, même ornée de la phrase gauche, est à proprement parler réactionnaire et peut à certains moments nourrir une activité contre-révolutionnaire et c'est pourquoi il est inadmissible que les groupes ou organisations réunissant l'avant-garde révolutionnaire ne prennent pas clairement position. Les tergiversations ne sont plus de mise. Il faut caractériser clairement l'idéologie écologique et la campagne anti-nucléaire pour ce qu'elles sont: l'expression la plus pure de la réaction.

Alexandre HEBERT.

PROCÈS DES SYNDICALISTES TUNISIENS: ILS RISQUENT LA MORT...

«L'Anarcho-Syndicaliste» de février dernier publiait une déclaration commune adoptée à Nantes, par les trois unions locales (C.G.T.-F.O., C.G.T.. C.F.D.T.) ainsi que par l'Union générale des Etudiants Tunisiens et le Comité d'Initiatives pour la Défense des Victimes de la Répression en Tunisie.

A la demande de ce Comité, Me. Pudlowski vient d'effectuer un voyage en Tunisie où l'accompagnait Me. Mahi He. Au cours de leur conférence de presse du 29 juin, au retour de Tunisie, les deux avocats ont rapporté des informations les plus inquiétantes quant au sort de nos camarades de l'U.G.T.T. emprisonnés après la répression sanglante du 26 janvier.

Le jugement de 42 syndicalistes détenus pourrait intervenir à Sousse dès le 10 juillet, suivi d'un second jugement d'une dizaine de militants, à Sfax. Enfin, en juillet ou en août, aurait lieu à Tunis un grand procès de type stalinien où doivent comparaître 52 syndicalistes dont 11 membres du bureau exécutif de l'U.G.T.T. et son secrétaire général Abib Achour.

Au cours de ces trois procès, tous les inculpés risquent leur tête!

Les deux avocats ont révélé les conditions de détention: les familles étant chargées de subvenir à la nourriture des prisonniers, et toute collecte en leur faveur interdite sur le territoire tunisien. Ils ont également fait état de tortures en grand nombre, ils ont précisé que Mohamed Chakroun, secrétaire adjoint de la Fédération de la métallurgie, a été torturé le 19 juin.

Quant à la défense, Me Faraï, avocat de trois syndicalistes, vient d'être inculpé «d'offense au chef de l'Etat» pour avoir refusé de signer une lettre approuvant la politique du gouvernement. Il sera prochainement jugé.

La Tunisie, c'est un pays voisin qui passe pour «évolué» et «démocratique»! Nous, anarcho-syndicalistes, demandons que toutes les centrales syndicales en France interviennent rapidement pour arrêter la répression contre les travailleurs tunisiens qui ne rédament rien d'autre que l'indépendance syndicale et le droit de grève.

A LA F.E.N. UN PAS VERS LA CONSTRUCTION DU COURANT?

Mandatée par le groupe U.A.S. de Nantes, j'ai participé, le 25 juin, à la première réunion de la «Commission de contact» proposée par la Conférence Nationale qui avait été rassemblée le 21 mai 1978, à l'initiative de l'E.E.-F.U.O.

Contrairement à l'opinion exprimée par J.J. Marie, un des organisateurs de cette réunion, qui déclara qu'elle n'était pas un succès en se fondant sur la participation limitée, nous considérons, quant à nous, que le fait qu'on ait pu réunir dans cette «commission de contact» des militants appartenant à différentes tendances est positif et pourrait constituer un pas non négligeable vers la construction d'un courant.

Pour nous Anarcho-Syndicaiistes, la construction du courant ne passe pas par «l'unité des tendances» (dont les divergences ne sont pas formelles) contre la politique que veut imposer le gouvernement aux enseignants, mais il s'agit de réunir des militants de toutes tendances, résolus à défendre l'indépendance de leurs organisations syndicales et à s'opposer au démantèlement du Service Public d'Education.

Aujourd'hui, cette volonté se concrétise par l'opposition des militants de la F.E.N. à la mise en place des conseils d'Ecole dirigés contre les enseignants, leur statut et l'Ecole laïque et à toute tentative d'intégrer les syndicats dans le cadre d'une gestion tripartite de l'Education nationale.

Prenant notre part de la construction d'un tel courant - et bien que le compte-rendu de cette réunion, publié par l'E.E.-F.U.O. et adressé aux responsables U.et A. et U.I.D. de la F.E.N., stipule curieusement *«Pour tous les participants elle a été appréciée comme un point de départ d'une initiative dont l'objectif est que l'unité de la F.E.N., l'unité dans la F.E.N., l'unité des tendances se réalisent...»*, ne tenant aucun compte de mes interventions - nous apporterons notre contribution au débat engagé lors de ce premier contact.

Jacqueline SALIOU

REFUS DE SIÉGER DANS LES CONSEILS D'ÉCOLE: DÉCISION RECONDUITE EN LOIRE-ATLANTIQUE:

.

On se souvient de l'opposition à la mise en place des Conseils d'Ecole manifestée par les instituteurs, en septembre dernier, dans un certain nombre de départements.

La Section S.N.I. de Loire-Atlantique a maintenu toute l'année avec succès son mot d'ordre de refus de siéger dans ces «conseils» de type corporatiste dont l'objet est la remise en cause des garanties statutaires des enseignants et de la laïcité de l'école.

Les dirigeants nationaux U.I.D. du S.N.I. et de la F.E.N., en accord parfait avec la tendance U. et A., ainsi qu'avec la Fédération Cornec des parents d'élèves et les partis de gauche (P.C. et P.S.) militent en faveur de la participation aux Conseils d'Ecole, dans lesquels ils voient un début d'application de la «gestion tripartite» qu'ils revendiquent en commun.

Dans un contexte politique différent de celui de septembre 1977, quelle sera, lors de la rentrée 1978, l'attitude de ces organisations? et notamment celle du S.N.I. dont le Secrétaire général est contraint d'évoquer, dans *«L'Ecole Libératrice»* du 26 mai, *«la mise en tutelle»* des enseignants?

En perspective de cette rentrée, la décision prise dès maintenant par la section de Loire-Atlantique revêt une importance nationale. Nous reproduisons cette motion adoptée le 14 juin au cours d'une Assemblée Générale regroupant plus de cent personnes et votée à une écrasante majorité (le seul texte qui lui était opposé, par U.et A., n'ayant recueilli que 12 voix).

L'Assemblée Générale du S.N.I.-P.E.G.C. de Loire-Atlantique réunie le 14 juin 1978:

- rappelle son attachement au Syndicat, en tant qu'organisation de défense des intérêts matériels et moraux des syndiqués et à la défense de ces seuls intérêts. En ce qui concerne le S.N.I.-P.E.G.C., l'organisation doit prendre en charge la défense de l'Ecole Laïque;

- L'Assemblée Générale considère que la défense des instituteurs et professeurs de Collèges implique le respect de l'indépendance syndicale à l'égard des gouvernements, des partis, des églises, des modes de gestion mais aussi de tout pouvoir ou groupe de pression;

- L'Assemblée Générale considère que le statut de la Fonction publique, bien qu'imparfait, demeure un outil réel de défense des fonctionnaires donc des enseignants en les mettant à l'abri d'un certain arbitraire;

- L'Assemblée Générale se félicite que la décision adoptée lors de l'A. G. de rentrée a été très largement suivie cette dernière année scolaire dans ce département;

- L'Assemblée Générale réaffirme donc sa totale opposition aux Conseils d'Ecole et Comités de parents, en reconduisant le mot d'ordre de non mise en place.

Le Conseil Syndical adoptera les modalités d'application de ce mot d'ordre.

L'Assemblée Générale récuse:

- la mise en tutelle des enseignants par les habitants du quartier ou de la commune,
- la remise en cause du statut de la Fonction Publique,
- la remise en cause de la liberté pédagogique,
- la remise en cause de la laïcité de l'école par l'introduction de groupes de pression. L'Assemblée Générale déclare que le S.N.I.-P.E.G.C., tout entier, doit se battre pour demander la disparition des Conseils d'Ecoles et des Comités de Parents.

L'Assemblée Générale demande également au Conseil National du S.N.I. de prendre l'initiative d'une «grève nationale à la rentrée prochaine» pour arracher les créations de postes nécessaires «à un fonctionnement décent de l'école publique et au maintien de nos acquis».

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE AU SECOURS DU CONSEIL D'ÉCOLE...

La mise en place des conseils d'école n'a pas été marquée par le succès, c'est le moins qu'on puisse dire.

Dès la première année de leur installation des conflits sont nés ici ou là entre participants et des dossiers sont ouverts, ailleurs on a prudemment oublié de faire fonctionner les conseils d'école, quand on n'a pas, comme en Loire-Atlantique, explicitement refusé d'y siéger.

Les promoteurs des conseils d'école et, d'une façon plus générale, de la *«gestion tripartite de l'Education»* qu'ils soient de gauche ou de droite, ne peuvent nier l'évidente résistance des enseignants devant des structures qu'ils ressentent à juste titre comme une remise en cause du statut laïque de l'école et de leur propre statut qui lui est intimement lié.

Sans avoir renoncé aux conseils d'école, les dirigeants du S.N.I. et de la F.C.P.E. semblent se rallier à la tactique proposée par M. Beullac lui-même, au cours de sa conférence du 16 juin, quand il disait vouloir *«restaurer la conciance au sein de l'école et ouvrir davantage l'enseignement sur la vie»*, ajoutant *«ni l'un, ni l'autre ne peuvent être décrétés, nous avons pour tâche de les susciter»*.

En effet, *«l'équipe éducative»*, qui était au cœur des débats lors du dernier congrès de la F.C.P.E. et qui faisait récemment l'objet d'une session d'étude au S.N.I., apparaîtrait non plus comme une institution imposée dans le cadre de la réforme Haby, mais comme une revendication commune des parents et des enseignants.

Voici ce qu'en dit M. Cornec dans un article publié en tribune libre par le régional d'obédience cléricale *«Ouest-France»:*

«Ce rêve que notre Fédération caresse depuis sa création peut-il devenir un jour réalité? Nous l'avons cru, il y a dix ans, quand Edgar Faure, chargé d'endiguer le courant de mai, avait dès septembre 1958 - soutenu par un consensus quasi général - organisé la participation dans le second degré, puis avait voulu, en mai 1969, l'étendre au premier degré par une circulaire que son éviction de la rue de Grenelle rendit aussitôt caduque.

Depuis lors, tout fut mis en œuvre pour réduire de plus en plus cette participation, véritable peau de chagrin peu à peu vidée de son sens. Et ce n'est certes pas la réforme Haby qui allait lui redonner vie!

Comment, m'objectera-t-on. Et les conseils d'école, et les comités de parents?

Eh bien, justement, les comités de parents, parlons-en!

II y a, en effet, deux manières de faire entrer les parents dans l'école:

1- Ils peuvent y entrer à l'appel des enseignants pour contribuer en harmonie avec eux, à un meilleur fonctionnement de l'équipe éducative.

2- On peut les y faire entrer de force, comme des assaillants, enrôlés par un seigneur ennemi, prenant d'assaut les défenses d'une ville franche.

...René Haby a imaginé de créer ce rouage supplémentaire (qui d'ailleurs n'existe pas dans le second degré) pour tenter de dresser les parents contre les enseigants.

...Notre Fédération a répondu en proposant de pratiquer dans les conseils d'école, en harmonie avec les enseignants, la technique n°1.

C'est l'appel que notre congrès a lancé à tous les enseignants, et plus particulièrement à ceux - les plus nombreux - que regroupe la Fédération de l'Education Nationale. Si notre appel est entendu - et tout permet de penser qu'il le sera - nous retournerons la machine de guerre contre ses inventeurs, comme un boomerang.

...C'est au coude à coude avec ces derniers (les enseignants) que nous nous battrons, contre nos adversaires communs, et c'est en plein accord avec eux que nous participerons aux équipes éducatives que prévoit notre projet d'école».

Ainsi M. Cornée, avec ses amis de la F.E.N. et d'ailleurs, s'apprête-t-il, au moyen de *«l'équipe éducative»*, à faire entrer par la fenêtre les groupes de pression devant lesquels les portes de l'école étaient restées trop souvent fermées.

Dans *«L'Anarcho-Syndicaliste»* de septembre nous reviendrons plus longuement sur cette nouvelle forme de l'offensive contre les instituteurs, qui s'inscrit dans l'offensive générale de la *«participation»* contre les travailleurs.

NOUVELLE BRÈVE: A PROPOS DU TRAVAIL MANUEL...

La revalorisation du travail manuel est une idée à la mode. Ce serait une bonne idée si cette revalorisation se concrétisait par une augmentation des salaires des travailleurs qui se servent de leurs mains, sans oublier, bien sûr, les pauvres bougres qui utilisent chaque jour une machine à écrire ou un stylo-bille. Autant parler alors d'une revalorisation de l'ensemble des salaires.

Il n'est pas évident que F. Ceyrac l'envisage ainsi quand il écrit dans sa lettre du 24 mai aux Fédérations et Unions patronales:

«...c'est au niveau des entreprises que peut être menée l'action la plus déterminante. Il s'agit d'une œuvre de longue haleine et, dans un tel domaine, il y a beaucoup à attendre des travaux d'expérimentation. Nos récentes assises ont été l'occasion de mettre en lumière certaines d'entre elles. L'action du Comité, que nous avons créé dans le prolongement des Assises, devrait permettre de persévérer dans cette voie. L'amélioration des conditions de travail des salariés doit être réalisée, non seulement pour eux mais avec eux, ce qui doit conduire les chefs d'entreprises à donner au personnel, lui-même, la possibilité de s'exprimer sur son propre travail. Cette faculté d'expression devrait trouver un terrain d'application privilégié en matière de revalorisation du travail manuel. Les modes d'expression varieront d'une entreprise à l'autre en fonction des caractéristiques de chacune d'elles. Il faut tenir compte de la diversité des situations, aller progressivement en faisant preuve de patience et de persévérance et se montrer pragmatique. C'est pourquoi toute espèce d'obligation juridique serait inadaptée et risquerait de compliquer les données du problème sans rien apporter de positif».

Il semble bien que le patron des patrons se préoccupe essentiellement de mettre en place *«au niveau des entreprises»*, en dehors *«d'obligation juridique»*, de nouvelles structures de participation qui donneraient *«au personnel lui-même la possibilité de s'exprimer sur son propre travail».*

Il ne faudra pas s'étonner si le P.C. qui a inscrit l'autogestion à l'ordre du jour et la C.F.D.T. qui revendique des conseils d'atelier et de service apportent leur collaboration à cette *«œuvre de longue haleine»* qui consiste à instaurer un néo-corporatisme en France.

Cette entreprise bénéficiera, bien entendu, d'autres concours dont certains pourraient paraître, à première vue, plus surprenants. C'est du moins ce qui ressort de la lecture d'un article publié dans le n°259 de la revue *«L'Education»* (du 15 juin 1978) sous le titre *«L'Education manuelle et technique a-t-elle pris un mauvais départ?».*

Après un coup de chapeau discret à la réforme Haby:

«L'Education manuelle et technique est peut-être la seule vraie novation de la dernière réforme, puisque pour la première fois, elle fait entrer dans le cadre de la formation de base des activités jusqu'alors réputées «secondaires» et jugées comme accessoires»,

l'auteur, Inspecteur Départemental de l'Education et Directeur du Centre de formation de Tours, s'attache à montrer les défauts de gestion de la réforme bonne en elle-même, et conclut:

«Autrement dit, il a manqué jusqu'ici à l'Education manuelle et technique de bénéficier d'une réflexion tripartite et qui aurait permis, peut-être, d'estomper les fâcheuses rivalités que tout le monde connaît.

Mais il est peut-être encore temps de redresser la barre ou de modifier l'équipe de pilotage.

Ah! puissent les ministres savoir un jour que, dans toute commission, il faut, à côté des doctes et des puissants choisis selon, cela va de soi, leur valeur et leurs mérites, jamais simplement sur leurs titres ou leurs relations, d'humbles praticiens sans autre ambition que de bien faire ce qu'ils font et connaissant bien ce dont ils parlent!

A condition que ces humbles ne soient pas nécessairement choisis par les grands, mais par leurs pairs...»

On reconnaît là, dans un style incantatoire, des idées qui ont perdu beaucoup de leur originalité par les temps qui courent. Et l'article ne vaudrait guère d'être cité s'il n'était signé G. Fontenis, un nom qui a laissé de cuisants souvenirs à la Fédération Anarchiste.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes
Nouvelle Série - Mensuel
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros : 25,00 F; Abonnement de soutien : 60,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 3 894 46 V NANTES
CORRESPONDANCE : Serge MAHE, 12, rue du Danube 44300 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie AUNEAU - NANTES